

Les démarches importantes

Vous emménagez



Vous emménagez

1^{er} CAS : Votre logement n'est pas alimenté.

Vous devez nous contacter avant l'emménagement de votre logement. Il vous sera proposé un rendez-vous pour la relève des index d'électricité et d'eau.

2^{ème} CAS : Votre logement est alimenté.

A la remise des clés, il est impératif de venir le signaler à nos guichets. Il faudra vous munir de l'état des lieux que le propriétaire vous aura remis.

Dans tout les cas, l'ouverture du compteur ne se fera qu'après signature, et règlement du contrat d'abonnement.

Vous déménagez



Vous déménagez

Tout départ doit être signalé 48 h à l'avance auprès de nos services.

Nous procéderons à la fermeture du compteur d'électricité qu'après avoir effectué la relève finale du comptage.

Pièce à fournir : Etat des lieux de sortie de votre ancien logement.



Attention, si vous n'effectuez pas cette démarche auprès de nos services, vous restez titulaire du contrat. A ce titre, vous continuez à payer les consommations de votre successeur.



Une facture solde vous sera adressée. Elle comportera l'abonnement et la consommation finale.

Contact

ENERGIES & SERVICES

Au Parc

57350 SCHOENECK

Tél : 03 87 84 26 10

Horaires d'ouverture : du Lundi au Jeudi :

8h30 - 13h00 & 14h00 - 17h00

Vendredi : 8h30 - 13h00 & 14h00 - 15h00.